

ACADÉMIE DE BÉARN

Réception de M. Michel Marotte

Le 12 mars 2010

Discours de bienvenue du Docteur Guy Ebrard, de l'Académie de Béarn

Accueillir Michel Marotte en notre docte compagnie, c'est d'abord la faveur accordée par ses Pairs à celui qui y procède et qui les en remercie, de découvrir le périple d'une vie qui plonge ses racines au cœur du Béarn le plus authentique...

A l'image des Cadets de Béarn exilés de leur terre natale à San Francisco ou en Argentine, il a découvert, quant à lui dans sa carrière, les frontières glacées ou les parcours exotiques de la France d'au-delà.

Mais à la différence de ces pionniers, ses évasions plus ou moins longues, l'ont toujours ramené en Métropole au cœur de l'exercice de la Profession judiciaire. De qui tenait-il ce goût de la découverte ?

Grand-père bienheureux qui fit. Monsieur, de votre père, sans doute plus sensible en Béarn à l'appel des gaves qu'aux préceptes du Collège Saint-Cricq, un amoureux sans faille de la Marine de 1936 à 1945.

Tour à tour mousse, matelot puis officier marinier, il devait être grièvement blessé en 1940 dans la rade de Dakar.

Après le Sénégal, il poursuivit le combat, couvert de médailles pour son courage. Homme de caractère, il devait rester avec son caractère. C'est ainsi qu'il décida de poser ses amarres et de rejoindre le port, c'est-à-dire le Béarn où il devait connaître puis épouser votre mère...

Originnaire quant à elle de Salonique, d'où les revers de fortune des siens les avaient tous éloignés du ciel calme et ensoleillé, de la Mer Egée pour rejoindre les sentiers des Pyrénées et ses orages aux heures sombres. Elle devait épanouir en famille un atavisme inné pour le commerce local. Platon l'avait bien dit : « personne n'échappe à sa destinée ».

C'est ainsi que mariés en 1945, ce valeureux militaire rendu à la vie civile, leur ménage se trouve engagé dans le commerce local auquel il s'initia. Un an plus tard, le 31 octobre 1946, devait naître dans le foyer, le jeune Michel qui devait rester leur enfant unique.

C'est auprès d'eux qu'il noua un pacte de fidélité avec le 22 boulevard Barbanègre à Pau..., leur résidence.

Il y grandit avec ses parents jusqu'à l'âge de 17 ans et, après l'épreuve que fût leur divorce, il y demeura auprès de sa mère jusqu'à l'âge de 22 ans.

Victor Hugo qu'il découvrait juste à côté au Lycée Louis-Barthou, n'avait pas grand mal à se faire entendre : « Oh l'amour d'une mère, amour qu'un seul n'oublie ».

Cet harmonieux Boulevard Barbanègre se distinguait alors par son allée cavalière et sa double allée de platanes.

Ce lieu, bien connu à Pau, restait auparavant, anonyme et la Ville en 1897 avait souhaité le rattacher à un souvenir historique.

Mais c'était en ce temps, au Lycée Louis Barthou voisin, que l'enfant a grandi de la Onzième à la Philosophie et a appris à s'y construire au fur et à mesure, sans autre histoire, mais elle fût hélas décisive, que la séparation de ses parents et le réconfort, dans un foyer brisé, du tête à tête ultérieur avec sa mère.

Au lycée, dans ses études secondaires, latin de la Sixième à la Philosophie, il avait médité les paroles d'Euripide : « les bons finissent par recevoir les récompenses qui leur sont dues ».

Il persista... A défaut d'avoir été lauréat du concours général, français et anglais en 1^{ère}, histoire et géographie en Philosophie, ses professeurs de discipline littéraire le promettaient à des études supérieures : Hypocagne au lycée Henri IV à Paris - il doit y renoncer pour rester aux côtés de sa mère. Il renonçât à des études supérieures littéraires le conduisant sans doute à être professeur d'anglais, lui diplômé à 15 ans de l'Université de Cambridge. Mais il eût fallu quitter Pau et le Boulevard Barbanègre...

Il entreprit alors des études supérieures de Droit à l'Institut R. Poplawski à Pau, puis en Licence et Troisième Cycle, à la Faculté de Droit de Bordeaux.

Tenté par la Fonction Publique, il fût finalement séduit par la Profession d'Avoué.

Mais, originalité rarement assumée, l'étudiant était dispensé de l'assistance au cours non aux travaux pratiques, car il devenait Clerc d'Avoué à 18 ans.

Il faisait un stage à Pau auprès de Maître Max Blois. Cette rencontre fût décisive car ce fût le premier apprentissage à la vie d'un jeune ardent au travail qui y donna le meilleur de lui-même, car tel était son tempérament.

Il y découvrait l'exigence de la rigueur et y donnait la mesure de son propre goût à l'effort et au travail bien fait, au point que le premier employé devenait tout naturellement un Collaborateur puis, à la fin, un Associé.

Il avait obtenu à 22 ans les Certificats d'Aptitude à la Profession d'Avocat et celle d'Avoué au Tribunal de Grande Instance.

N'ayant ni l'âge de 25 ans requis pour exercer la Profession d'Avoué, ni une Etude qui restait à acquérir, il choisit de s'inscrire au Barreau de Pau comme avocat stagiaire d'abord, puis comme avocat à la Cour d'Appel de Pau ensuite, onze années durant, ne pouvant plus d'ailleurs, entretemps, briguer la carrière d'Avoué, la Profession ayant été remise en question en 1972. Il retrouvera Max Blois avec lequel il restera associé durant les dernières années d'exercice professionnel.

Voilà que Max Blois, à qui me lie une longue amitié, venu honorer aujourd'hui de sa présence Michel Marotte, m'a révélé, pour la circonstance, cette page de leur vie professionnelle.

Michel Marotte renonçant avec l'assentiment de son épouse à sa belle situation d'avocat, tenté initialement par la Fonction Publique, devait revenir sept ans plus tard à ses premières intentions et solliciter son intégration, sur dossier, dans la Magistrature.

Nommé en 1979 Juge à 33 ans, puis Juge d'Instruction durant cinq années à Nevers, il devait poursuivre un parcours judiciaire régulier et promotionnel : deux ans Premier Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Dunkerque puis le voici Président du Tribunal de Grande Instance de Brive la Gaillarde où il devait exercer cinq années durant, de 1987 à 1991.

C'est là, dans son exil béarnais, que son épouse et lui-même découvrirent un palois, Jean IBOS, ayant rejoint à Brive, le Pays de son épouse ; La profession dentaire de l'un gardant des distances décisives pour l'indépendance du magistrat..., ils se lièrent d'amitié.

Paradoxe, il s'agissait, encore pour moi, d'un ami très cher, trop tôt enfui, et dont l'épouse vient aujourd'hui, de Brive, raviver la mémoire et témoigner avec fidélité à Madame Michel Marotte, inséparable de la carrière de son mari, de son amitié.

Mais voici que le vent de l'Histoire souffle sur Brive la Gaillarde. Le Président du Tribunal de Grande Instance est convié en juin et juillet 1987 par sa hiérarchie à assumer et à faire assumer aux côtés d'une trentaine de magistrats, une mission lointaine.

Après qu'un statut d'autodétermination eût donné en 1984 à la Nouvelle Calédonie, après les incidents meurtriers qui opposèrent les Indépendantistes Kanaks (FLNKS) au Rassemblement pour la Nouvelle Calédonie dans la République (RPLR) en majorité européenne, un Référendum était organisé. Il s'agissait dans cette période insurrectionnelle, de garantir l'intégralité du soutien à la Grande Terre et à Nouméa, aux Iles Loyauté, à Ouvéa et à Belep.

Aventure lointaine où la sérénité de la Justice était confrontée aux incertitudes de l'ordre où la Gendarmerie était une cible et le Haut Commissaire légitimement inquiet de la situation.

Un poste de radio, un pistolet pour l'autodéfense du magistrat accompagnaient la découverte de l'air du Large, dans laquelle le Pacifique ou la mer de Corail s'avéraient moins rassurants que la côte landaise ou de la côte basque. Le survol en hélicoptère du territoire expertisé, accompagné d'un gendarme, était moins risqué que son atterrissage et le saut à la hâte de l'appareil, plié en deux pour laisser moins de champ à la portée d'un tireur au sol.

Cette mission d'ordre judiciaire avait un évident accent militaire, d'autant que l'escadron de gendarmes mobiles pré positionnés à l'extrême nord de la Grande Terre, en alerte, étaient prêts à venir à leur secours avec des hélicoptères PUMA, moyens d'autant plus décisifs que les intéressés n'étaient pas, au départ, toujours dotés des moyens de les alerter. Mais la beauté du site d'une Nouvelle Calédonie apaisée l'emportait sur des souvenirs liés au sens du devoir qui, le risque passé, n'étaient pas sans charme. Votre épouse qui y fit une brève apparition fut séduite et vite acquise à l'idée de poursuivre une carrière hors de France car

le succès de cette mission délicate devait être un tournant de carrière pour Michel Marotte.

L'ONU offrait d'ailleurs de nouvelles découvertes ; Dans des pays troublés, la France ayant mis à sa disposition pour les y répartir, une quarantaine de magistrats, des fonctionnaires des tribunaux administratifs et du corps préfectoral.

Le magistrat étant le team leader d'une équipe de 8 personnes de diverses nationalités, la langue anglaise remplaça le français.

En Novembre 1989, vous fûtes affecté en Namibie au Nord du Pays, près du Zambèze.

Équipe itinérante de plusieurs Toyota, une vie drastique : rations militaires permettant de se nourrir à la mode finlandaise, américaine, sud-américaine, française.

En dépit de quelques alertes vous obligeant à quitter précipitamment le pays, ce fût l'occasion de découvrir l'ancien Sud-Ouest africain, devenu protectorat allemand qui vous permit d'entendre à la BBC la chute du mur de Berlin. Ce fût par la suite, en 1993, la découverte du Cambodge après avoir reçu en Thaïlande du Sud, une formation sanitaire et de sécurité pour prévenir tout incident, en raison de la présence de mines...

L'ONU organisait les premières élections après la guerre commencée en 1975. Conditions de vie drastique, risques partagés, voilà qui fût face au Khmers rouges une étape de la vie exceptionnelle dans des conditions de vie drastique. Le Béarn était aux avant- postes puisque les mêmes missions étaient partagées par Jean-Claude Magendie, aujourd'hui Président de la Cour d'Appel de Paris, l'Académie de Béarn les réunissant une nouvelle fois loin de leur terre natale.

L'évasion Outre-mer, suscitée par des missions exceptionnelles mais fréquentes, trouvait son épanouissement à St Pierre et Miquelon, trois années durant de 1991 à 1994 et, après un bref repli à Paris comme Vice- président du Tribunal de Grande Instance, à Papeete six années durant, comme Procureur de la République.

Les charmes des îles de la Société vous offraient à Tahiti un lieu de résidence choisi, égayé des îles voisines, les Marquises, les Touamotou, les Gambier, les Australes, sans effacer l'exercice délicat de vos fonctions dans ces territoires lointains où les ressorts de la fantaisie, de la facilité pouvaient poser au Procureur de la République bien des problèmes.

Notamment le Centre d'expérimentation nucléaire français dont vous avez accompagné le démantèlement et qui bouleversait l'économie locale. Sans compter sur les foucades de la vie publique, les fantaisies dans la gestion du territoire, l'autorité permissive des uns, le goût de la revanche des autres : bref... un climat politique où la brise marine annonçait parfois l'orage..., mais où le Procureur de la République, dans la sérénité et la plénitude de ses fonctions, était écouté sinon entendu mais toujours respecté.

Le succès du Magistrat dans ses fonctions à Papeete lui valu d'être promu Procureur Général à Basse-Terre.

Sa juridiction l'appelait à intervenir dans les îles voisines, Saint-Martin, Marie-Galante, les Saintes, Saint-Barthélémy.

Cinq années d'exercice harmonieux en Guadeloupe, après trois années à Saint Pierre et Miquelon comme Président du Tribunal Supérieur d'Appel, puis six années comme Procureur de la République à Papeete, le temps du retour était venu et en

décembre 2007, Michel Marotte est nommé Avocat Général à la Cour de Cassation (2^e chambre civile).

Dostoïevski en était convaincu : « sauf la naissance, tout le reste peut s'acquérir par le talent, l'intelligence, le savoir. Chacun est l'artisan de sa bonne fortune, celle qui se construit pas à pas dans les vertus du travail, celles dont on disait qu'il éloignait de nous l'ennui, le vice, le besoin ».

Le travail fut pour lui un incomparable compagnon, d'une jeunesse exposée très tôt à un foyer bousculé et voué à une solitude qui n'était pas de son âge, de la faculté ensuite, de la vie professionnelle enfin, dans tous ces épisodes.

Dès le départ, la découverte de la vie fut pour lui si exigeante que marié et père de famille, le jeune avocat en exercice à Pau s'était mis à rêver à la Médecine. Ne devint-il pas, en même temps, étudiant à la Faculté de Médecine de Bordeaux où il s'inscrivit une année, les exigences de ses déplacements incessants ayant sonné le glas de cet enfant du siècle. Il y renonça. C'est dire que l'homme d'esprit laissait bien vite place à l'homme de caractère, il lui en a fallu au cours de sa carrière qui le fit témoin, à la morgue, de plus de 100 autopsies.

Le succès de ses efforts ne l'ont pas empêché au fil du temps d'avoir quelques activités universitaires complémentaires comme chargé de cours à l'Université de Lille puis au Centre de Formation Professionnel des Avocats de Lille et de signer de nombreux bulletins de la Gazette du Palais.

Mais le sens de l'effort, auquel fut toujours associée son épouse de manière exemplaire, auréolé de ses succès, lui fit apprécier les charmes de la vie dans la découverte d'horizons plus lointains et de la beauté des paysages, dans lesquels un

foyer familial harmonieux pouvait oublier, par moment, les rudes exigences de la Magistrature.

La lecture, compagne de la solitude de sa jeunesse, de la plénitude de ses parcours, lui permet de défiler seul à seul chez lui devant les 10 000 volumes qu'il a acquis et conservés au fil du temps...

Il y puise dans leur variété tout l'intérêt qu'il porte à l'Histoire et à la Civilisation. Sa pratique courante de la langue anglaise lui ouvre les portes des Institutions anglo-américaines.

Sa maîtrise du Droit, fruit d'une application rigoureuse des textes dans toutes les phases d'une longue vie judiciaire et d'une interprétation stricte des décisions de justice, place tout naturellement Michel Marotte au sommet de l'Institution Judiciaire.

C'est aujourd'hui, dans la sérénité de la Cour de Cassation, que l'Avocat Général met au service du Droit ce que l'exercice diversifié de la Profession Judiciaire lui a appris.

Suite ininterrompue de promotions flatteuses que de hautes distinctions sont tour à tour venues accompagner.

Michel Marotte est aujourd'hui plus proche de Pau que jamais.

Il va faire bénéficier notre Institution du fruit de sa longue et belle expérience. Tout est parti de PAU, du Boulevard Barbanègre, non loin de la rue voisine, sur laquelle une plaque met en lumière, au 25 rue Latapie, dans le même immeuble où vécut St John Perse, le nom du fondateur de l'Académie de Béarn, le Docteur Pierre Sabatier.

Quartier qui restera donc, à partir d'aujourd'hui, doublement célèbre puisque ce jeune palois aux origines modestes y a grandi

et est devenu, dans le combat exemplaire de la vie, un Haut Magistrat de la République... et aujourd'hui de surcroît Membre de l'Académie de Béarn.

Discours de remerciements de Monsieur Michel Marotte, nouvel académicien

Madame la Présidente de l'Académie,

Monsieur le Président honoraire, cher Docteur,

Mesdames et Messieurs les membres de celle-ci.

Monsieur le Procureur général près la Cour d'appel de Pau,
Mesdames et Messieurs, chers amis.

Vous ne serez sans doute pas autrement étonnés que mes premiers mots, alors même que je viens à l'instant d'être reçu avec tant de chaleur au sein de l'Académie de Béarn, soient des mots de remerciements.

Remerciements qui s'adressent en premier lieu à vous. Madame la Présidente, comme à l'ensemble des membres

titulaires de cette Académie, qui m'avez jugé digne de vous y rejoindre et de participer désormais à ses travaux, en quoi je pense pouvoir m'autoriser à voir avant tout le témoignage de la considération qui est vôtre à l'endroit de l'institution judiciaire à laquelle j'appartiens, et plus spécialement de la Cour de cassation dont il me fut donné de rejoindre les rangs il y a un peu plus de deux années, comme par ailleurs celui de votre amicale estime à mon endroit. Croyez bien que je ressens en cet instant, plus que vous ne pouvez l'imaginer, l'honneur que vous m'avez fait en portant sur moi votre suffrage, dont je tire un sentiment de simple fierté, éloigné bien sûr de tous autres sentiments d'orgueil ou de vanité auxquels, tout au long de ma vie, je me suis efforcé de ne pas succomber.

Ces remerciements s'adressent aussi à tous ceux qui, à des titres divers et souvent éminents, invités, parents ou amis proches, ont tenu à rehausser de leur présence cette cérémonie et à donner ainsi à l'Académie, et ce faisant indirectement à moi-même, un gage de leur attachement. J'y suis pour ma part, cela va sans dire, particulièrement sensible, et leur suis infiniment reconnaissant de ce témoignage d'estime et d'amitié qui me touche.

Mais je ne saurais plus longtemps tarder à me tourner vers vous, Monsieur, pour vous dire également combien ces remerciements s'adressent évidemment à vous, qui m'avez fait l'honneur insigne, dont chacun ici mesure la portée, d'accepter la charge, car c'en est une, de prononcer un discours de réception de la qualité de celui que vous m'avez dédié dont, en vous écoutant, je mesurais l'élévation de pensée et qui, bien sûr, m'a particulièrement touché.

Parler de votre talent oratoire devant cette assemblée ne peut être qu'un lieu commun, tant il est connu et admiré de chacun. Je me souviens d'ailleurs que, dans cette même salle, il y a sans doute près de quarante ans de cela, l'occasion fut donnée au jeune avocat que j'étais alors d'être, avec d'autres, reçu au Conseil général de notre département, dont vous étiez alors l'un des vice-présidents. Vous aviez, en cette qualité, prononcé pour nous accueillir et nous souhaiter la bienvenue, un discours d'une telle tenue, dont le fond n'avait rien à envier à la forme absolument parfaite, que j'en avais depuis lors gardé le souvenir, tant vous m'aviez impressionné. J'observe, à cet égard, que le temps passé n'a en rien affecté ce qui, au-delà de l'apparence d'un véritable don, découle en réalité et tout simplement de vos qualités d'homme de culture, de cœur et de réflexion, qui vous valent les sentiments d'estime et d'affection que vous portent tous ceux qui ont eu, à un moment quelconque de leur vie, le privilège de vous avoir approché. Il n'est, en effet, pas d'homme à tout un chacun de résumer aussi complètement que vous l'avez fait, avec autant de délicatesse et de finesse, la vie d'autrui, sachant y découvrir et mettre en exergue les événements qui l'ont affectée et, ce faisant, de cerner, mieux que ne le ferait l'intéressé lui-même, sa véritable personnalité et ce pour quoi il était né. Je vous sais gré, à cet égard, d'avoir compris et tenu à souligner le rôle majeur que jouèrent dans ma vie, comme tel est sans doute le cas dans celle de la plupart d'entre nous, mes parents et grands-parents ainsi que ma proche famille, et celui que, depuis quarante ans, mon épouse affectionnée et nos enfants n'ont eux-mêmes cessé déjouer à mes côtés en partageant avec moi les aléas et les

difficultés comme les espoirs et les satisfactions de ma vie professionnelle, et d'ailleurs de mon existence elle-même.

Il faut, pour y parvenir, un don rare, celui de l'empathie, qui présuppose lui-même une grande connaissance de l'humain doublée d'une compréhension presque immédiate des ressorts psychologiques de celui face auquel l'on se trouve, dont on parvient alors à parfaitement cerner la personnalité. Il s'agit là de la qualité la plus éminente des plus grands biographes, et il n'est à mes yeux nullement contestable que vous y auriez fait merveille si, d'aventure, vous aviez souhaité. Monsieur le Président honoraire et cher ami, vous diriger dans cette voie !

Sans doute me revient-il donc, maintenant, de vous livrer, Mesdames et Messieurs, chers amis, quelque éclairage supplémentaire sur les circonstances qui ont conduit l'enfant que je fus, né peu de temps après la fin de la guerre dans un modeste appartement du boulevard Barbanègre, à se retrouver aujourd'hui non seulement à la Cour de cassation, mais encore accueilli, avec tant d'amicale chaleur, en ces lieux chargés d'histoire d'une ville et d'une province qui n'ont jamais cessé de tenir dans ma vie une place essentielle, tant je m'en suis toujours senti, où que j'aie pu être conduit à exercer mes fonctions, si profondément enraciné, en quoi sans doute je ne me distingue d'ailleurs nullement d'aucun de vous !

La première des chances dont la Providence m'a comblé tout au long de ma vie fut donc de me faire naître au sein de deux familles merveilleuses, où l'enfant que j'étais a pu trouver, aussi longtemps que celles et ceux qui les composaient furent de ce monde, et en particulier dans sa jeunesse, tout l'amour et toute la protection que chaque enfant est en droit d'en attendre. Tous

étaient soit natifs de Pau ou du Béarn, soit fixés en ces lieux depuis de nombreuses années, et vous comprendrez sans mal que, évoquant en cet instant leur souvenir en même temps que ma dette à leur endroit, j'ai pour eux une pensée de profonde reconnaissance, emplie d'une émotion d'autant plus forte qu'ils eussent eux-mêmes conçu une légitime fierté de me voir aujourd'hui accueilli parmi vous.

J'eus ensuite le privilège de rentrer, dès la classe de onzième, car on ne connaissait pas alors d'autre façon de désigner ces classes de l'enseignement primaire, comme élève au lycée Louis-Barthou, en face duquel nous habitions, et mes parents, ajuste titre soucieux de me voir suivre une voie où l'on ne transige pas avec le respect dû au travail et à l'acquisition des connaissances scolaires, m'inscrivirent en outre dans une étude, ainsi que l'on disait alors, tenue par une merveilleuse institutrice en retraite qui habitait un appartement tout aussi modeste de ce même boulevard Barbanègre, face au parc Beaumont, et qui faisait, pour compléter sa modeste pension, office de répétitrice auprès de six enfants. Ainsi, chaque jour de la semaine, dès la fin des cours du lycée, allions-nous pendant au moins deux heures chaque soir, faire nos devoirs et apprendre nos leçons. L'époque était bien différente du temps présent, et il ne paraissait pas alors incongru de faire travailler un jeune enfant huit heures par jour s'il s'agissait de lui permettre d'accomplir une bonne scolarité et d'acquérir des bases qui lui seraient ensuite utiles tout au long de ses études, et finalement de sa vie. J'ai conscience, là encore, de ma dette envers cette personne d'un dévouement sans limite qui, avec les différents maîtres et maîtresses du « petit » Lycée, dont je suivis l'enseignement jusqu'en classe de septième, étaient tous de magnifiques illustrations de ces « hussards noirs de la

République » dont l'enseignement primaire supérieur et ensuite l'École normale de Lescar nous avaient gratifiés. Ils sont bien sûr tous décédés aujourd'hui, mais je sais tout ce que, avec mes autres camarades, nous leur devons, et il n'est, ce me semble, que de simple justice d'en porter devant vous le témoignage en ayant pour eux une pensée affectueuse. Comme sans doute chacun de vous, je garde d'ailleurs des événements touchant à l'histoire de notre pays durant ces années-là un souvenir très présent. C'était l'époque de la guerre d'Indochine, et des événements tragiques qui la marquèrent. Je fus particulièrement frappé, car on en avait alors beaucoup parlé, de la mort au combat du fils du maréchal De Lattre de Tassigny, puis un peu plus tard de la mort de ce dernier, dont certains se souviennent peut-être, car le jour de ses obsèques fut décrété un deuil national lors duquel tous les établissements scolaires furent fermés, tandis que sa dépouille était transférée sur une prolonge d'artillerie de Paris à Mouilleron-en-Pareds, en Vendée, où il fut inhumé ainsi que l'avait auparavant été Georges Clemenceau, né comme lui en cette «même commune. Puis ce furent enfin les tragiques combats de Dien-Bien-Phu, où s'illustra l'un des membres les plus distingués de cette académie, suivis de la chute de ce camp, et j'eus alors conscience, malgré mon jeune âge et au contact des miens, de la gravité de ces événements que nous révélaient non pas la télévision, qui n'a été reçue à Pau que bien plus tard, mais la radio écoutée chaque soir en famille.

Je poursuivis donc mes études secondaires au même lycée où j'eus derechef le privilège, là encore comme beaucoup parmi vous, d'avoir des professeurs merveilleux dont certains, spécialement dans les disciplines littéraires, furent pour moi des maîtres, et auxquels je voue une grande reconnaissance pour ce

qu'ils m'ont apporté tant dans leur enseignement que par le goût qu'ils ont su nous donner de la culture et des choses de l'esprit. Je me souviens de chacun d'eux comme si je venais de les quitter, alors qu'ils sont hélas disparus pour la plupart d'entre eux, et je pense souvent à eux avec respect et reconnaissance en tachant, pour ma modeste part, de me montrer digne de ce qu'ils attendaient de nous.

Cette époque de ma scolarité était aussi celle de la guerre d'Algérie, dont on sait l'issue dramatique pour nombre de nos compatriotes qui furent rapatriés et dont un certain nombre de leurs enfants vinrent nous rejoindre dans nos classes de seconde et de première, où je pense, et espère en tout cas, que nous les y avons fraternellement accueillis. Ce fut aussi pour moi le temps de l'adolescence, où je n'avais pour seuls compagnons, à part les livres, que quelques-uns de mes camarades de lycée, auxquels tant leurs familles que les exigences de nos études ne laissaient que peu de temps pour sacrifier à l'amitié : nous ne pouvions tout au plus que deviser ensemble lors des récréations et, à la sortie du lycée, poursuivre nos discussions en marchant tandis que nous rentrions chez nous. Je ressentais parfois le poids de cette solitude, et je me consacrais donc d'autant plus à mes études qu'elles étaient pour moi le moyen de n'en pas trop souffrir. Combien d'après-midi n'ai-je pas passés, durant les jeudis ou les jours de vacances, en particulier au théâtre de la verdure du Parc Beaumont pour avoir l'illusion d'y être un peu moins seul, à apprendre par cœur des listes de mots anglais, ou encore à lire, bercé par le chant des oiseaux, les grandes œuvres de notre littérature ! Je conserve en tout cas de ces armées un merveilleux souvenir, celui d'un temps où nous n'avions pour seule obligation que de nous instruire, et tout loisir d'y parvenir

si nous nous en dormions les moyens. Elles me permirent également de côtoyer, et de nouer ensuite avec chacun d'eux des relations de profonde amitié toujours vivante, deux des membres d'honneur de cette Académie, Jean-Claude Magendie, aujourd'hui Premier Président de la Cour d'appel de Paris, la première de France, et Marc Cabane, qui était encore il y a peu le Préfet de notre département et qui occupe maintenant les plus hautes fonctions au sein d'un important ministère parisien, comme aussi avec

Jean-Pierre Laborde, professeur agrégé des Facultés de droit et actuel président de l'Université de Bordeaux IV Montesquieu, lesquels évoluaient tous, comme bien l'on imagine, dans le domaine de l'excellence, et en la compagnie desquels je devais par la suite poursuivre mes études supérieures dans la même discipline, celle du droit. C'était le temps où nous entretenions comme allant de soi le culte de l'étude, de la réflexion et, pour tout dire, de la culture elle-même, à laquelle nous rêvions d'accéder en son entier avec la fougue, la présomption et la passion qui caractérisent l'adolescence.

Le temps arriva enfin, en classe de philosophie, où il me fallut sérieusement penser aux études supérieures que je souhaitais aborder, dont dépendrait ensuite le choix d'une profession. Je n'envisageais pas d'autres carrières que celles du service public, et balançais entre poursuivre des études littéraires dans des classes préparatoires pour déboucher ensuite sur le professorat, ou sinon entamer des études de droit, puisqu'aussi bien je ne pouvais envisager, eu égard à mon cursus à dominante littéraire, de m'orienter alors vers la Faculté de médecine, dont je ne doute cependant pas que son exercice m'eût également passionné. Ce fut donc, vous le savez, dans la voie du droit que je me dirigeai,

puisque des circonstances familiales ne me permettaient pas alors d'envisager de partir pour Paris, ou même simplement Bordeaux, pour y intégrer une classe de première supérieure qui n'avait pas été créée au lycée Louis Barthou, tandis que l'Institut Poplawski, rattaché à la Faculté de droit de Bordeaux, était quant à lui établi à Pau et, en quelque sorte, m'ouvrait les bras. Je résolus cependant, sans d'ailleurs que rien ne m'y contraignît, de poursuivre ces études tout en travaillant dans l'Etude ou le cabinet d'un homme de loi, joignant ainsi à la théorie enseignée en Faculté le bénéfice de voir, dans la pratique, la mise en œuvre des procédures et l'application concrète de la loi. J'eus alors, une nouvelle fois, la chance insigne de me voir proposer de rentrer, comme clerc stagiaire évidemment débutant, dans l'Etude d'un avoué auprès du tribunal de grande instance de Pau, Maître Max Blois, qui me fait en ce jour la joie de sa présence parmi nous et auquel je suis heureux de pouvoir dire publiquement ma gratitude et mon attachement. Travaillant à temps complet en cet office, et d'ailleurs passionné par ce que j'y découvrais, je me suis donc contenté, durant toutes mes études universitaires que j'ai ensuite dû poursuivre à Bordeaux, de n'aller à la Faculté que pour y participer aux seuls travaux pratiques, et de consacrer le temps de mes congés annuels, toujours pris au cours du mois de mai, à préparer les examens dont les épreuves commençaient à la fin de ce même mois grâce aux cours photocopiés dont nous avions la chance de disposer et que, dans le reste de l'année, je n'avais guère le loisir d'approfondir, sinon même de les lire...Travailler, même sans vacances d'été ou d'hiver, ne me pesait nullement et suffisait à mon bonheur, en quoi j'avais sans doute une heureuse nature !

Arriva cependant la fin de ces études, et la nécessité de faire choix d'une profession. Il ne pouvait évidemment s'agir que d'une profession judiciaire, puisqu'aussi bien j'avais pris conscience, au fil des ans, que ce n'était pas tant l'étude théorique du droit pour lui-même qui m'intéressait que l'application concrète et pratique de celui-ci pour ceux auxquels il s'imposait, c'est-à-dire chacun d'entre nous, qui sommes sujets de droits et de devoirs. Par ailleurs, le monde judiciaire, en ses-différentes composantes, était alors un monde unanimement respecté dont la dignité n'était jamais prise en défaut, et où l'on pouvait évoluer auprès d'esprits de grande qualité. Contrairement à ce que j'avais jusqu'alors envisagé, je renonçais finalement à me présenter aux épreuves du concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature, et fis le choix de devenir avoué à Pau, attendant pour cela qu'une charge vienne à se libérer. Ce ne fut pas, je dois l'avouer, un choix heureux puisque, trois ans plus tard, les offices d'avoué devaient finalement être supprimés ! Je fus donc contraint de continuer à exercer la profession d'avocat dans cette bonne ville jusqu'à ce que, ainsi que le docteur Ebrard l'a rappelé, je fusse, huit ans plus tard, directement intégré dans le corps judiciaire. Je ne saurais reprocher à quiconque cet étonnant manque de lucidité de ma part : je n'avais, en réalité, nullement pris conscience des changements qui s'annonçaient dans la société d'alors comme dans nos institutions que, bien naïvement, je pensais sans doute quasiment éternelles alors même que nous venions de vivre les événements de 1968... Encore n'étaient-ce à cette époque que les prémices des bouleversements que nous connûmes par la suite, qui

se poursuivent encore aujourd'hui et dont il me semble possible d'énoncer qu'ils sont le signe fort, non de la fin du monde bien sûr, mais en tout cas de la fin d'un monde, celui que nous avons tous connu et dont il peut être permis de garder quelque nostalgie, alors même que, nous retournant vers le passé, il nous apparaît tellement éloigné de celui d'aujourd'hui.

Peut-être vous demanderez-vous pourquoi je ressentis ce véritable besoin de changer de vie professionnelle alors qu'en définitive rien ne m'y contraignait tandis que ce changement allait nécessairement avoir, pour moi-même comme pour les miens, des conséquences non négligeables ? Je dois confesser aujourd'hui que ce fut effectivement un vrai déchirement, non point quant à mes nouvelles fonctions, dont j'étais heureux et fier, mais sur un plan plus personnel, car le fait de quitter Pau et, plus largement, notre pays de Béarn, voire même le sud-ouest, où j'avais jusqu'alors vécu, où étaient toutes mes racines et mes références, et qui étaient somme toute mon véritable univers, pour se retrouver brutalement dans une région bien différente, sans aucun repère, en laissant derrière soi parents et amis, ne fut certes pas facile. Je ressentais ainsi comme un véritable exil mon affectation nivernaise, et ne cessais de penser, tant cela m'était d'une grande aide, à ma ville comme à tous ceux que j'y avais laissés. Il me fallut cependant en passer par là et, petit à petit, je parvins, avec l'aide et l'appui moral constant de mon épouse, sans laquelle je n'aurais peut-être pas eu le courage d'effectuer cette reconversion en brûlant mes vaisseaux et qui sait quant à elle combien je lui en sais gré, à reconstruire, dans une région dont j'ignorais quasiment tout,

mais qui se révéla finalement attachante, une vie professionnelle enrichissante et une vie familiale équilibrée.

C'est, en effet, que je trouvais immédiatement dans l'exercice des fonctions de juge d'instruction qui me furent presque aussitôt confiées tout ce que je savais y trouver, et qui est de l'essence même de la fonction la plus noble du magistrat : être confronté aux problèmes, aux angoisses et aux drames des hommes, et leur donner autant que cela apparaît possible une solution certes conforme au droit, mais qui ne puisse avoir pour conséquence de heurter par ailleurs l'exigence de justice si profondément ancrée en chacun de nous, en ce compris la victime comme le délinquant ou le criminel, étant entendu que le sens de la mesure doit par ailleurs être vécu en toute circonstance comme une exigence ontologique par celui qui est investi, par la société des hommes, de la charge de juger son prochain. J'ai exercé ces fonctions, alors très prenantes et souvent lourdes, tant à Nevers qu'à Dunkerque, où je fus ensuite nommé. Elles m'ont de fait aussitôt mis face à des réalités que les hommes préfèrent en général ignorer ou fuir, tant elles les angoissent, mais qui pourtant conduisent inéluctablement celui qui y est confronté par sa profession à une réflexion de nature philosophique, d'ordre métaphysique, en ce qu'elles touchent aux deux grands mystères de l'existence, celui de la mort et celui du mal. Ces réalités, seuls les magistrats, avec les enquêteurs de police et de la gendarmerie, ainsi bien sûr que les membres du corps médical, et souvent aussi les hommes d'églises, y sont constamment confrontés, et il va de soi que, consciemment ou non, celui qui les vit au quotidien prend plus aisément conscience du caractère éphémère de la vie humaine, et aussi de la fragilité comme des faiblesses de l'âme humaine qui

expliquent tant de comportements, et dont la plupart des hommes n'ont cependant pas conscience. Et il est vrai, aussi, que la confrontation avec ces tristes réalités peut conduire l'esprit humain qui le souhaite et en ressent le besoin, à s'élever au-dessus de lui-même et à mener de son côté une réflexion sur ces sujets hautement sensibles dans la perspective de mieux les appréhender, en fonction de sa propre sensibilité comme de ses croyances.

Ces fonctions, par ailleurs, m'ont évidemment conduit à me trouver face à des personnes de toutes sortes, dont certaines s'étaient délibérément rendues coupables d'actes prémédités ou abominables, tandis que pour d'autres, leur vie basculait en un instant pour avoir, dans un moment d'égarement ou d'exaspération, commis l'irréparable alors que rien, dans leur vie passée, ne les destinait à se trouver ensuite mis au ban de la société et privés de leur liberté. C'est dans ces derniers cas, surtout, que l'on mesure la fragilité de l'être humain, et que l'on souhaiterait aussi, pour celui qui est face à soi comme pour celui qui en a été sa victime, que le temps puisse remonter son cours et que rien ne se fût passé. Mais, hélas, comme dans toute tragédie, ce qui est advenu, comme ce qui doit advenir, est inéluctable, et s'il ne sert de rien d'implorer les dieux, l'on ne peut pour autant s'empêcher trop souvent de penser que le destin des hommes est parfois bien cruel. Au demeurant, le magistrat, comme le prêtre ou le médecin, ne tiennent-ils pas la noblesse reconnue à leurs fonctions respectives de leur côtoiement constant des malheurs et des drames de l'individu, auxquels il leur appartient, dans leurs sphères respectives, de parvenir à aider celui qui en souffre à surmonter sa souffrance elle-même. Ainsi, pour le magistrat, s'agira-t-il sinon d'y porter

remède, du moins de s'efforcer d'en atténuer les conséquences, en faisant constamment preuve, à l'endroit de la victime et de ses proches, d'humanité et de compassion et, vis-à-vis de l'auteur, d'une écoute attentive et objective permettant à la justice de passer ensuite avec sérénité, sans angélisme et avec une juste fermeté, mais aussi dans le respect dû à chaque être humain, qui doit pouvoir être écouté et s'il y a lieu, entendu, en ce qu'il a à dire pour sa défense.

J'ai par la suite, vous le savez, exercé bien d'autres fonctions, tant au siège qu'au parquet, car il est en fait possible d'exercer plusieurs métiers dans une carrière de magistrat, et chacun de ceux-ci, quels qu'ils fussent et bien que souvent fort lourds, m'ont toujours passionné. Je n'ai cependant plus jamais retrouvé, si ce n'est, dans une moindre mesure, lorsque j'ai exercé les fonctions de procureur de la République, ce que les fonctions de l'instruction, les premières qui me furent confiées m'avaient apporté en termes d'expérience humaine et dont, vous le voyez, je n'ai rien oublié malgré le temps qui s'est depuis lors écoulé.

Cet enrichissement personnel ne s'est cependant pas borné à celui que permet l'exercice de différentes fonctions. J'ai eu, au surplus, la chance de recevoir des affectations, que j'avais bien sûr demandées, dans plusieurs de nos départements ou collectivités territoriales d'outre-mer : Saint-Pierre et Miquelon, la Polynésie, la Guadeloupe et ses dépendances, et aussi d'effectuer diverses missions, souvent délicates, dans différents pays.

Vous penserez peut-être que, pour aller si loin et si longtemps, j'avais presque oublié notre Béarn, en quoi vous vous tromperiez profondément. Il est vrai que j'ai aimé chacun de ces territoires, où je n'aurais autrefois jamais pensé qu'il me

serait un jour dorme d'aller y vivre et d'y exercer des fonctions de responsabilité, et où je me suis efforcé de faire de mon mieux dans le respect et pour le bien de leurs populations respectives. J'y ai, cela va sans dire, vécu des expériences riches, mais aussi parfois des événements bien tristes qui touchaient toute la collectivité, tel l'arrêt, à Saint-Pierre et Miquelon, de ce que l'on appelait autrefois la « grande pêche » qui était la seule activité de cet archipel, ce qui a conduit au désarmement de l'ensemble des chalutiers et à la mise au chômage de tous ceux, nombreux, qui y étaient embarqués ou qui en vivaient à un titre quelconque, dont un grand nombre étaient d'ailleurs d'ascendance basque ainsi que le révélaient leurs noms patronymiques. Je dois souligner, par ailleurs, combien ces longs séjours dans des territoires français bien éloignés sont enrichissants en ce qu'ils permettent de découvrir et de comprendre ces populations souvent si différentes de nous par leur culture, leurs origines, leur histoire et leurs langues respectives, et qui sont dans leur grande majorité fières et heureuses de leur appartenance à la France et à sa République. Sans doute attendent-elles beaucoup de nous et de ceux qui parmi nous, comme ce fût mon cas, sont conduits à exercer des responsabilités dans le domaine, pour elles particulièrement sensibles, de la justice. Je ne pense pas, si vous me permettez d'émettre une opinion à cet égard, que leurs attentes reposent uniquement sur des motifs tirés d'intérêts personnels ou collectifs, et je crois au contraire qu'elles sont d'abord fières d'avoir été, au fil du temps et de l'histoire de notre pays, agrégées à celui-ci qui représente, pour le monde entier, un pays à part, celui qui, malgré des vicissitudes, s'est voulu depuis bien longtemps le héraut de la cause de l'homme et de sa

dignité. Souvent très affectives, elles attendent sans doute beaucoup de nous, et au premier chef les signes de ce que, malgré leur éloignement et les différences culturelles, elles sont bien, dans les temps heureux comme dans ceux des épreuves, reconnues comme faisant partie intégrante de notre nation et dignes de notre affection fraternelle. Car, en ce domaine comme en bien d'autres, le respect porté à autrui et le sentiment qu'il en retire d'être admis et non rejeté de la société à laquelle il appartient sont sans doute le gage le plus sûr de son dévouement au bien commun, celui sur lequel il appartient à chacune de nos institutions de veiller, et en particulier à ceux qui sont, comme moi parmi tant d'autres, en charge de rendre la justice à laquelle nous sommes tous si attachés et dont nous voulons qu'elle soit à la hauteur de la vertu dont elle emprunte le nom.

Ayant commencé mon propos par des remerciements, vous me permettez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de le clore de même, d'abord pour l'attention que vous m'avez prêtée avec bienveillance tandis que je vous livrais en quelque mesure ce qu'avait été ma vie personnelle et professionnelle, et combien j'avais conscience des chances multiples qui me furent offertes tout au long de celle-ci, mais aussi pour m'avoir témoigné, en acceptant de m'accueillir parmi vous, que vous ne me teniez pas rigueur d'avoir été aussi longtemps éloigné de notre Béarn quand bien même il ne m'a quant à lui jamais quitté, et que j'étais maintenant à nouveau pleinement redevenu l'un de ses enfants, pour sa part si heureux de se retrouver enfin parmi les siens, dont vous êtes ici les éminents représentants.

